Image not found or type unknown

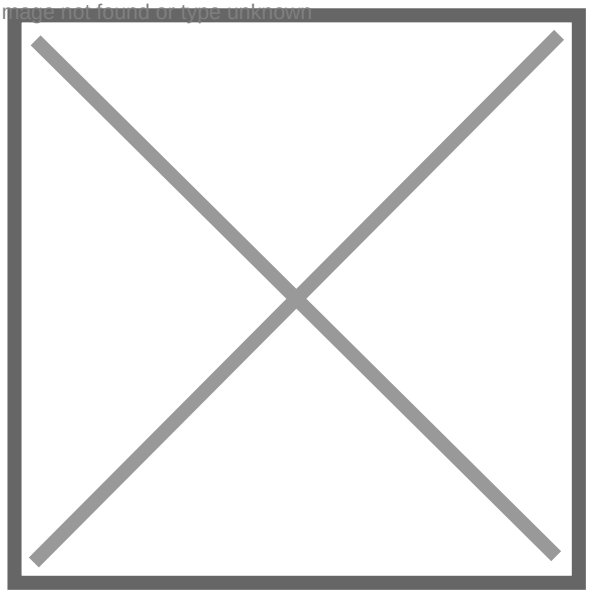

Faire venir ma soeur handicapée

Par **pourmasoeur**, le **21/02/2016** à **23:56**

bonjour à tous
je suis naturalisée française, mariée, salariée.

ma soeur unique, vit toute seule, a un leger handicap mental et vit à Alger et est rejetée par sa mere et son père. elle a été en danger recémment. (est sortie la nuit etc..)

je suis fatiguée des allées-venues entre alger et paris. je voudrais savoir,

1) si le fait de la mettre sous tutelle à Alger, (hajr) ou bien kafala, peut me donner le droit de la ramener en france avec moi avec un visa long sejour.

2) est ce que c'est possible et légal ?

3) est ce que c 'est rapide ?

4) sinon, un visa court sejour de touriste ou visite familial ferait il l'affaire ?

parce que j esssaie d'appeler le consulat à alger afin d'avoir une réponse, mais ça sonne dans le vide

si vous avez des reponses, n 'hesitez pas.

cette histoire m'empeche de dormir

merci beaucoup

Par **amajuris**, le **22/02/2016** à **10:11**

bonjour,
si vous devenez tuteur de votre soeur, vous vous engagez à subvenir à tous ses besoins (logement, assurance maladie).
la kafala n'emporte aucun droit à l'accès de l'enfant sur le territoire français.
pour la kafala, vous pouvez consulter ce lien:
http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/La-kafala
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés